



Nouvelles approches de la décision collective : une introduction

Stéphanie Novak, Philippe Urfalino

DANS **NÉGOCIATIONS 2017/1 n° 27**, PAGES 67 À 71
ÉDITIONS **DE BOECK SUPÉRIEUR**

ISSN 1780-9231

ISBN 9782807391185

DOI 10.3917/neg.027.0065

Date de mise en ligne : 11/04/2017

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-negociations-2017-1-page-67?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Nouvelles approches de la décision collective : une introduction

New Approaches to Collective Decision-Making: An Introduction

Stéphanie Novak et Philippe Urfalino

Venus de différents horizons, plusieurs auteurs, sociologues, politistes, philosophes ou juristes, ont concouru à l'émergence de nouvelles approches des décisions collectives depuis une dizaine d'années. La notion de décision collective n'est pas stabilisée mais une définition minimale commune peut être proposée. Elle est entendue comme 1) un choix fait collectivement par l'ensemble des membres d'un groupe délimité, et 2) qui s'impose à ce groupe voire à la totalité des membres d'un ensemble social plus large que ce groupe représente.

C'est au sein de l'économie et à proximité de la science politique que s'est d'abord développée à partir des années 1950 une véritable sous-discipline dédiée à l'étude de la décision collective, à partir des travaux pionniers de Kenneth Arrow (1951) et Duncan Black (1958). Cette *Théorie du Choix Social* a eu un poids considérable et reste fortement présente en science politique de langue anglaise. Elle peut être caractérisée par trois traits. En premier lieu, ce courant a privilégié la formalisation mathématique, privilège compréhensible par son insertion au sein de la discipline économique ; les travaux de ce courant progressent par le moyen de théorèmes. En second lieu, le modèle de la décision collective est issu de la pratique familière des élections politiques ou du vote en comité, réduite à son épure. Il comprend quatre ingrédients dont les variations sont censées rendre compte de l'ensemble des situations de décision collective : des participants, des options entre lesquelles ils ont à choisir, les préférences des participants à l'égard de ces options – soit leurs manières de les hiérarchiser – et enfin une règle dite d'agrégation qui associe à toute distribution des préférences, une option choisie. De manière élégante, ces quatre ingrédients ont suffi pour étudier les propriétés mathématiques des règles d'agrégation. Troisième caractéristique : si l'intérêt des découvertes à l'actif de la théorie du choix social n'est pas discutable, les manières dont se prennent réellement les décisions collectives ne sont pas étudiées, seules les propriétés formelles des règles de décision intéressent les théoriciens du choix social. Les travaux de ces auteurs se sont développés sans être jamais réellement guidés par un rapport contraignant à la réalité sociale des décisions collectives.

Puissante, inventive, bénéficiant du prestige de la rigueur mathématique, mais détachée de la réalité des pratiques, la théorie du choix social fut pendant plusieurs décennies le seul véritable cadre théorique général à la disposition des sciences sociales pour l'étude des décisions collectives. Seules les sciences

politiques, notamment de langue anglaise, s'en sont réellement saisies pour donner une tournure scientifique à l'étude des élections et des institutions politiques, parfois avec un grand succès (par exemple les travaux de William Riker et de l'école de Rochester ; Riker, 1982, 1986) et non sans imposer une vision contestable de la démocratie (Mackie, 2003). Dans les autres disciplines, peu favorables à la formalisation mathématique, historiens, sociologues et anthropologues ont été amenés au gré de leurs objets à décrire des phénomènes de décision collective, sans bénéficier d'un cadre théorique ou d'un ensemble de concepts leur permettant d'aller au-delà des notions issues de nos pratiques. Cependant, on peut voir dans les travaux de Jon Elster sur les assemblées constituantes (Elster, 1994) une des premières tentatives d'analyser des situations réelles de décision collective, attentives au détail empirique et proposant des concepts spécifiques – en l'occurrence l'argumentation, la négociation et le vote – qui seront ensuite fréquemment mobilisés par la sociologie de la décision collective.

S'inscrivant pour partie dans la lignée de ces travaux, sans concertation et venues de différentes disciplines, plusieurs recherches ont proposé de nouvelles manières d'aborder cet objet carrefour. Malgré leur diversité, elles rompent toutes nettement avec les caractéristiques de la théorie du choix social.

Les nouvelles approches de la décision collective rejettent le carcan du souci de formalisation mathématique. Elles lui substituent une double orientation : d'abord le souci de rendre compte de processus de décision réels par le biais d'études de cas ou de l'analyse secondaire de travaux empiriques issus de toutes les sciences sociales ; ensuite le maintien du souci de généralisation porté non plus par la mathématisation mais par la définition de concepts, la recherche de mécanismes et par l'examen des valeurs attachées aux différentes pratiques et règles de décision.

Ensuite, ces nouvelles approches ne bornent pas leur vision de la décision collective au modèle du vote. D'abord, elles ne se limitent pas aux quatre ingrédients considérés par la théorie du choix social. Elles intègrent à l'investigation toutes les composantes des situations de décision collective : la sélection et les caractéristiques des participants, la délibération, les degrés de publicité ou de secret, la combinatoire des règles écrites et non écrites, les formes de l'expression des avis, etc. Elles peuvent ainsi s'intéresser à la formation des options et à la formation des préférences par la délibération.

Enfin, sans négliger le vote, ces nouvelles approches s'intéressent à d'autres règles de décision telles que l'acclamation (Schwartzberg, 2010) ou le consensus (Urfalino, 2014a). De concert avec l'histoire ou la sociologie historique des pratiques de vote (Garrigou, 1988 ; Deloye et Ihl, 2008 ; Christin, 2014), ces approches renouvellent l'examen des propriétés, des conditions d'acceptation et de justification des règles de décision (Novak et Elster, 2014 ; Schwartzberg, 2013, Urfalino, 2014b).

L'intérêt pour les sciences sociales du développement de ces nouvelles approches de la décision collective tient d'abord au caractère transversal de celles-ci.

Elles peuvent être utilisées pour l'étude d'une gamme très large de phénomènes sociaux et politiques : au-delà des procédures électorales, l'étude des comités d'experts (Krick, 2013), des parlements (Viktorovitch, 2013 ; De Galember, Rozenberg et Vigour, 2013), des cours judiciaires et constitutionnelles (Pasquino, 2007), des assemblées et comités au sein des partis politiques (Nullmeier et Pritzlaff, 2009) comme des mouvements sociaux (Della Porta et Rucht, 2013), les procédures de décision des organisations internationales (Novak, 2011). De plus, l'enrichissement des questions relative aux décisions collectives a contribué au renouvellement des recherches sur la démocratie, qu'elles soient centrées sur les dispositifs institutionnels (Vermeule, 2010), sur la délibération (Girard et Le Goff, 2010 ; Manin, 2011) ou le tirage au sort (Sintomer, 2010). Ces différentes démarches nourrissent des programmes de recherche qui se recoupent et se complètent, et atténuent une opposition trop stricte entre conceptions procédurale et substantive de la démocratie en examinant les articulations flexibles entre, d'un côté, règles, dispositifs, techniques et, de l'autre côté, des idéologies, des normes ou valeurs privilégiées dans certains contextes sociaux-historiques.

Les cinq articles de ce numéro proposent un échantillon non exhaustif mais significatif de ces nouvelles approches de la décision collective¹. Ils ont en commun d'explorer des concepts fréquemment mobilisés pour décrire des situations de décision collective – compromis, consensus, unanimité, vote, informalité. Bien que ces concepts aient une signification apparemment évidente, les articles qui suivent montrent grâce à des éléments théoriques et empiriques qu'ils sont fausement clairs et souvent mal ou peu définis. Ils proposent des caractérisations analytiquement plus précises de ces notions. Ainsi, Sandrine Baume explore l'apport de Kelsen à la généalogie du concept de compromis. Kelsen a en effet contribué à définir le compromis et à en clarifier les liens avec la démocratie, s'opposant à la conception négative du compromis fort répandue dans l'entre-deux-guerres. L'article de Stéphanie Novak se penche sur l'idée fréquente mais obscure de prise de décision « informelle ». Il montre que l'ambiguïté de cette notion en limite l'utilité pour la recherche empirique et propose des outils conceptuels plus précis issus de la théorie néo-institutionnaliste. Les articles d'Eva Krick, Tanja Pritzlaff et Philippe Urfalino s'intéressent quant à eux aux règles de décision avec le souci d'en fournir une caractérisation précise et d'expliquer le lien entre leurs propriétés et l'environnement dans lequel elles sont utilisées. Krick et Pritzlaff étudient la règle du consensus, souvent associée au compromis et à l'informalité. Eva Krick enrichit les études existantes sur le consensus, défini comme un mode de décision spécifique, distinct de l'unanimité et reposant sur le consentement silencieux des participants, en défendant l'hypothèse originale de l'absence effective de droit de veto des participants. Tanja Pritzlaff offre quant à elle une étude micro-ethnographique de la prise de décision dans les comités et livre les résultats d'expériences menées au sein de groupes en situation de décision. Ce riche matériau empirique montre comment une attention minutieuse portée aux pratiques décisionnelles

1. Certains d'entre eux ont été présentés à une section thématique organisée dans le cadre du 13^e Congrès de l'Association française de science politique qui s'est tenu à Aix-en-Provence en juin 2015. Nous remercions les évaluateurs anonymes et Christian Thuderoz pour leurs commentaires détaillés sur les différents articles qui composent ce numéro.

permet de dégager une règle de décision spécifique qui se distingue du vote et de l'unanimité. Enfin, Philippe Urfalino met en avant un mode de décision original, le vote oral, qu'il caractérise en étudiant les pratiques de vote au sein des comités consultatifs de la *Food and Drug Administration*. Cette recherche contribue à complexifier notre perception du vote et montre comment les nouvelles approches de la décision collective ne se contentent pas de déconstruire des concepts fausement clairs ou imprécis mais introduisent aussi des concepts nouveaux grâce à des études de cas fouillées.

RÉFÉRENCES

- ARROW Kenneth, 1974 [1951], *Choix collectifs et préférences individuelles*, Paris, Calmann-Lévy.
- BLACK Duncan, 1958, *The Theory of Committees and Elections*, Cambridge University Press.
- CHRISTIN Olivier, 2014, *Vox Populi. Une histoire du vote avant le suffrage universel*, Paris, Seuil.
- DELLA PORTA Donatella et Dieter RUCHT, 2013, *Meeting Democracy. Power and Deliberation in Global Justice Movements*, Cambridge University Press.
- DELOYE Yves et Olivier IHL, 2008, *L'acte de vote*, Paris, Presses de Science Po.
- ELSTER Jon, 1994, « Argumenter et négocier dans deux assemblées constituantes », *Revue française de science politique*, vol. 44, n° 2, p. 187-256.
- ELSTER Jon, 2013, *Securities against Misrule : Juries, Assemblies, Elections*, Cambridge University Press.
- GARRIGOU Alain, 1988, « Le Secret de l'isoloir », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 71-72, p. 22-45.
- GIRARD Charles et Alice LE GOFF (éds), 2010, *La démocratie délibérative. Anthologie de textes fondamentaux*, Paris, Hermann.
- KRICK Eva, 2013, *Konsens in Verhandlungen. Varianten kollektiver. Entscheidung in Expertengremien*, Springer.
- MACKIE Gerry, 2003, *Democracy Defended*, Cambridge, Cambridge University Press.
- MANIN Bernard, 2011, « Comment promouvoir la délibération démocratique ? Priorité au débat contradictoire sur la discussion », *Raisons politiques*, n° 42, p. 83-114.
- NOVAK Stéphanie, 2011, *La Prise de décision au Conseil de l'Union européenne. Pratiques du vote et du consensus*, Paris, Dalloz.
- NOVAK Stéphanie et Jon ELSTER, 2014, *Majority Decisions*, Cambridge University Press.
- NULLMEIER Frank et Tania PRITZLAFF, 2009, « The implicit normativity of political practices. Analyzing the dynamics and power relations of committee decision-making », *Critical Policy Studies*, 3-4, p. 357-374.
- PASQUINO Pasquale, 2007, « Voter et délibérer », *Revue Européenne des Sciences Sociales*, n° 45, p. 35-45.

- RIKER William, 1982, *Liberalism Against Populism*, San Francisco, Freeman.
- RIKER William, 1986, *The Art of Political Manipulation*, New Haven, Yale University Press.
- SINTOMER Yves, 2011, *Petite histoire de l'expérimentation démocratique. Tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours*, Paris, La Découverte.
- SCHWARTZBERG M., 2010, « Shouts, Murmurs and Votes: Acclamation and Aggregation in Ancient Greece », *Journal of Political Philosophy*, Vol.18, N° 4, p. 448-468.
- SCHWARTZBERG M., 2013, *Counting the Many: The Origins and Limits of Supermajority Rule*, Cambridge University Press.
- URFALINO Philippe (éd), *Décider à la majorité. Pourquoi ?*, 2014, *Raisons Politiques*, n° 53.
- URFALINO Philippe, 2014, « The Rule of Non-Opposition. Opening Up Decision-Making by Consensus », *Journal of Political Philosophy*, 2014, Vol. 22, 3, September.
- VERMEULE Adrian, 2007, *Mechanisms of Democracy: Institutional Design Writ Small*, New York, Oxford University Press.
- VIKTOROVITCH Clément, 2013, *Parler, pour quoi faire ? La délibération parlementaire à l'Assemblée nationale et au Sénat (2008-2012)*, Thèse de Sciences Politiques, IEP de Paris.